



GRAND MAGISTÈRE - VATICAN
ORDRE ÉQUESTRE DU SAINT-SÉPULCRE
DE JÉRUSALEM

Au service des pierres vivantes en Terre Sainte

Palazzo della Rovere : communiqué de presse officiel



Palazzo della Rovere

Le 10 mars 2023, l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem a signé avec une société de prévoyance du groupe Fort Partners un contrat pour la location d'une partie du *Palazzo della Rovere*, situé au 33 de la *Via della Conciliazione* à Rome, à des fins hôtelières sous la gestion du groupe Four Seasons.

À l'issue du mandat hôtelier du précédent locataire, l'Ordre avait lancé en 2020 dans la presse un appel à manifestation d'intérêt à l'attention d'opérateurs économiques italiens ou internationaux visant à sélectionner celui qui se verrait confier la rénovation et la gestion de l'hôtel.

Une Commission internationale de l'Ordre a identifié, parmi les nombreuses offres reçues, avec un principe de transparence stricte de la procédure, l'offre présentée par le groupe Fort Partners comme étant la plus avantageuse pour l'Ordre.

S'agissant d'un acte d'administration extraordinaire, l'Ordre a demandé et obtenu des autorités compétentes du Saint-Siège l'autorisation préalable *ad validitatem* d'entamer des négociations avec le groupe susmentionné.

Les négociations qui ont suivi ont abouti à un accord en vertu duquel l'entreprise choisie prendra en charge l'intégralité des coûts de rénovation du palais, ce qui permettra à l'Ordre de faire don à la Terre Sainte de la totalité des contributions volontaires reçues de ses membres.

(Cité du Vatican, 14 Marzo 2023)

Suite à ce qu'ont rapporté certains organes de presse, et en réponse aux demandes reçues de la part de certains opérateurs économiques à propos de la procédure de sélection pour la gestion d'une partie du *Palazzo della Rovere*, propriété de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, nous souhaitons apporter les précisions suivantes.

Les « *Normes sur la transparence, le contrôle et la mise en concurrence dans les marchés publics du Saint-Siège et de l'État de la Cité du Vatican* », adoptées le 19 mai 2020 par Lettre apostolique sous forme de *Motu Proprio*, ne s'appliquent pas à la présente procédure, à la fois parce que l'Ordre ne figure pas sur la liste visée à l'article 2 a) desdites Normes, et parce que la procédure de sélection a débuté en 2019. En outre, ces normes ne nécessitent pas de procédure de mise en concurrence pour les baux actifs.

Néanmoins, l'Ordre a considéré qu'il était dans son intérêt institutionnel de permettre la plus large participation possible de soumissionnaires potentiels. Le 10 novembre 2020, l'Ordre a donc publié un avis dans le quotidien *Osservatore Romano* et a confié l'évaluation des offres à une commission internationale d'experts.

Contrairement à ce qu'ont indiqué certaines sources de presse, la procédure de sélection pour la gestion hôtelière du *Palazzo della Rovere* n'est pas encore terminée, bien que plusieurs offres aient été identifiées, par ordre de préférence, comme présentant un intérêt pour l'Ordre.

À l'issue des négociations en cours et sous la surveillance des Organes du Saint-Siège désignés à cet effet, l'Ordre communiquera ses décisions, qui seront prises exclusivement de manière à satisfaire au mieux les intérêts sous-jacents à ses finalités institutionnelles, en évitant toute ingérence extérieure indue, contre laquelle serait alors prise toute mesure légitime à tous les niveaux.

Toute information qui ne serait pas basée sur un communiqué officiel émanant de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem devra être considérée comme non fondée.

(Cité du Vatican, 14 juin 2022)



Palazzo della Rovere

L'Ordre du Saint-Sépulcre est, de par ses Statuts, un Organisme Central de l'Église Catholique, avec environ 30 000 membres dans le monde – des Chevaliers et des Dames - dont la mission est de soutenir par leurs dons généreux les œuvres pastorales, éducatives et sociales du Patriarcat Latin de Jérusalem (qui comprend les territoires de Jordanie, Palestine, Israël et Chypre).

La dimension caritative de la vie de l'Ordre s'accompagne d'un engagement spirituel intense de la part de ses membres et de leur participation à des pèlerinages en Terre Sainte qui renforcent les liens entre l'Église universelle, les Églises locales et l'Église Mère de Jérusalem.

Les responsables et les membres de l'Ordre sont tous bénévoles. L'Ordre ne dispose que d'un seul bâtiment, donné par le Saint-Siège : le *Palazzo di Domenico della Rovere in Borgo*, situé *Via della Conciliazione* à Rome. En administrateur fidèle et prudent, l'Ordre a le devoir de préserver tout ce qui lui a été confié et qu'il gère en toute transparence. Le bâtiment historique date de plus de cinq siècles et a été construit avant l'actuelle basilique Saint-Pierre.

Une partie du bâtiment était jusqu'à récemment louée à une société hôtelière afin de couvrir les frais de fonctionnement de l'Ordre, de sorte que tous les dons reçus puissent effectivement être destinés au Patriarcat latin de Jérusalem. C'était l'objectif initial.

Depuis l'automne 2020, conformément aux règles de transparence imposées par le Saint-Siège, l'Ordre cherche une nouvelle entreprise pour gérer l'espace hôtelier et prendre en charge les travaux de restauration nécessaires avec l'approbation de la surintendance et de la municipalité de Rome.

Une Commission internationale a été instituée, en son temps, par le Grand Maître de l'Ordre. Cette Commission a indiqué ses préférences et a choisi - conformément aux normes établies par le pape François pour le Saint-Siège - les manifestations d'intérêt, après une étude de marché, qui correspondent le mieux aux besoins et aux objectifs de l'Ordre. Chaque étape fait l'objet d'un rapport et de l'approbation du Secrétariat d'État à l'économie. L'Ordre est conscient de sa responsabilité de préserver et de gérer la propriété avec soin et transparence, à la lumière de sa mission d'évangélisation et de protection de la Terre Sainte.

Cette ligne éthique est claire dans les discussions préliminaires en cours avec les entreprises hôtelières candidates.

(Mai 2022)